

N° 2023-20

SITCOM

Région d'Argentan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARGENTAN**

Le 28 juin 2023, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation :
13/06/2023

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Thierry CLÉREMBEAUX, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Philippe GRANDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Xavier LE MENAHES, Gilles MALLET, Clothilde MICHEL, Isabelle MOITEAUX, Jean-Louis PITEL, Jacques PRIGENT, Gérard RAMAGE (suppléant), Éric TOUZOT (suppléant), Jacques VIMONT.

Nombre de délégués en
exercice :
30

Absents : Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Daniel BERRIER, Jean-Marc BISSON, Karine BOURDELAS, Hubert CHRISTOPHE, Valérie CHESNEL, Jacques DROUIN, Claude FEROUELLE, Sylvain GAUDIN, Frédéric GODET, Hervé LASNE, Jean-Pierre LEROUX.

Nombre de délégués
Présents :
19

Objet : Adoption d'un nouveau règlement de collecte

Nombre de suffrages
exprimés :
19

Il est proposé au conseil syndical de mettre à jour le règlement de collecte afin d'intégrer les modifications suivantes :

- Retrait de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne
- Nouvelles dispositions de fréquences expérimentées sur les communes de Monts-sur-Orne, Ri, Habloville et Giel-Courteilles,
- Mise en place de sacs translucides gris pour la collecte des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité décide d'intégrer dans le règlement de collecte les modifications proposées et autorise le Président à faire appliquer le nouveau règlement dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président



Et publication ou
notification du :